

Parc éolien citoyen "Les Ailes des Crêtes" dans les Ardennes

Année de référence : 2015

Maître d'ouvrage : SAS Les Ailes des Crêtes B1

Maître d'ouvrage : SAS Les Ailes des Crêtes C2

Horizon 2020 PCET des Crêtes Préardennaises

Communauté de communes des Crêtes Préardennaises (Communauté de communes)
Champagne-Ardenne : Ardennes (08)
21 400 habitants

Mots clés

- **Thème** : Production et distribution locales d'énergie
- **Types** : concertation / mobilisation, investissement
- **Cibles** : grand public, acteurs publics (collectivités, administrations), associations

OBJECTIFS

Produire de l'énergie 100% renouvelable

Permettre aux acteurs locaux (particuliers, associations, entreprises, collectivités) d'être les principaux actionnaires du projet

Description de l'action

Plusieurs partenaires publics, privés et associatifs ont décidé de construire ensemble un parc éolien destiné à produire localement une énergie 100% renouvelable. L'originalité du projet baptisé "Les Ailes des Crêtes" tient à la composition du financement qui est très largement apporté par les citoyens, les associations, les entreprises, les collectivités. Le parc sera mis en service en 2016.

Déroulement de l'action

Le parc éolien citoyen "Les Ailes des Crêtes" de Changy-Bouvellemont-Jonval est le premier projet en France à mobiliser quasi exclusivement des fonds "citoyens" (particuliers, associations, entreprises, collectivités), le recours au fonds d'origine bancaire représentant moins de 20% du financement total.

Réunir un tel financement demande du temps et un travail de mobilisation très important afin d'informer, de sensibiliser et de convaincre le maximum d'acteurs locaux d'investir dans un projet qui produira 100% d'énergie renouvelable. L'électricité produite sera ensuite revendue à EDF et à la société Enercoop.

En liaison étroite avec la communauté de communes des Crêtes Préardennaises, l'Agence Locale de l'Energie des Ardennes assure l'animation du projet en organisant des réunions d'information et en conduisant une campagne d'information permanente en direction du grand public, des acteurs associatifs et économiques, des élus locaux.

Le projet s'inscrit dans la volonté du territoire de devenir autonome sur le plan énergétique à l'horizon 2020, en misant entre autre sur le développement éolien. Il s'inscrit également dans la volonté de développer les circuits courts économiques en privilégiant l'engagement des acteurs locaux.

—■ Une structure de financement originale

2013 - 2015

Les financeurs intéressés par le projet "Les Ailes des Crêtes" ont 5 possibilités d'investissement :

- Les particuliers, les entreprises, les associations et les clubs d'investisseurs peuvent investir directement en prenant une participation de 5 000 € minimum dans la société "Les Ailes des Crêtes B1" ;
- Les particuliers, les entreprises, les associations et les clubs d'investisseurs peuvent également investir directement en prenant une participation de 5 000 € minimum dans la société "Les Ailes des Crêtes C2" ;
- Les particuliers peuvent participer à un club d'investisseur (apport libre) qui, lui, prend une participation de 5 000 € minimum dans les sociétés "Les Ailes des Crêtes B1" ou "Les Ailes des Crêtes C2" ;
- Les particuliers, les entreprises, les associations et les collectivités, peuvent investir dans la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) "Enercoop Ardennes Champagne" avec un bulletin de souscription minimum de 100 €. La SCIC, elle, prend une participation dans les sociétés "Les Ailes des Crêtes B1" ou "Les Ailes des Crêtes C2" ;
- Les particuliers, les entreprises, les associations et les collectivités peuvent investir dans le fonds d'investissement citoyen "Energie Partagée" avec un bulletin de souscription minimum de 100 € qui, lui, prend une participation dans les sociétés "Les Ailes des Crêtes B1" ou "Les Ailes des Crêtes C2".

En retour, les investisseurs sont plus ou moins intéressés au résultat du projet en percevant (ou non) des dividendes :

- les actionnaires de la SCIC Enercoop Ardennes Champagne perçoivent des dividendes selon les bénéfices et décisions en Assemblée Générale ;
- les actionnaires du fonds citoyen "Energie partagée" perçoivent des dividendes avec un objectif de 4% ;
- les actionnaires de la société "Les Ailes des Crêtes B1" perçoivent, selon les résultats, un dividende d'environ 5% ;
- les actionnaires de la société "Les Ailes des Crêtes C2" perçoivent, selon les résultats, un dividende d'environ 7%.

—■ Une "Chaîne de Solidarité des communes" et une "éolienne des enfants"

2014 - 2015

Pour mobiliser les fonds citoyens, deux initiatives complémentaires ont été lancées en direction des collectivités locales et des enfants.

Concernant les communes, une "Chaîne de Solidarité" a été lancée. Les collectivités sont ainsi invitées à investir de façon symbolique (le

Moyens mobilisés

Humains

Un chargé d'animation du projet

Partenaires de l'action

Techniques

- Agence Locale de l'Energie et du Climat des Ardennes
- Enercoop Ardennes Champagne
- Eneole
- Communauté de communes des Crêtes Préardennaises

Financiers

- Enercoop Ardennes Champagne
- Energie Partagée
- Fondation Kids & Wind
- Communauté de communes et communes des Crêtes Préardennaises
- Région Champagne Ardenne



Le logo du projet



minimum est de 100€) via Enercoop Ardennes Champagne. Début 2015, 30 collectivités, dont le Conseil régional et la communauté de communes des Crêtes Préardennaises, avaient déjà investi dans le projet pour un montant de 8 200€.

Concernant les enfants, il a été décidé qu'une des trois éoliennes du parc serait leur propriété en collaboration avec la fondation Kids & Wind qui a pour ambition de mettre en place un réseau de fermes éoliennes détenues par des enfants dans chaque pays européen. En réservant une éolienne comme propriété exclusive d'enfants, la collectivité souhaite impliquer la génération future et lui léguer un patrimoine durable.

Concrètement, les parents souscrivent des parts de capital de 100 € pour leurs enfants. Pendant le temps où l'enfant est mineur, la rémunération de sa part de capital est versée sous forme de bons cumulables et utilisables pour payer des activités pédagogiques concernant l'environnement, les énergies renouvelables et l'écologie. Lorsqu'ils deviennent majeurs, les enfants peuvent revendre leurs parts ou percevoir des dividendes en numéraires.

De l'électricité verte

2015

A terme, les 3 éoliennes de 0,8 MW chacune produiront 4 800 MWh par an, ce qui représente l'approvisionnement de 1 600 foyers, soit 18% des ménages du territoire de la communauté de communes des Crêtes Préardennaises.

L'électricité produite par la société "Les Ailes des Crêtes B1" sera intégralement vendue à Enercoop qui la commercialisera auprès des consommateurs régionaux désireux de se fournir en "électricité 100 % verte".

L'électricité produite par la société "Les Ailes des Crêtes C2" sera vendue à EDF.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Le nombre d'actionnaires répartis par type de citoyens (collectivités, entreprises, associations, particuliers)
- Taux de participation des citoyens
- Le nombre de MWh produits par an

Coût

3,5 millions €, dont 600 k€ de prêts bancaires

Facteurs de réussite

- La communication et la mobilisation des acteurs
- L'engagement des particuliers pour la production d'énergie verte et citoyenne
- L'engagement politique des collectivités locales en faveur du projet
- L'implication des enfants, qui est nécessaire pour inscrire le projet dans la durée et qui constitue un levier très efficace pour intéresser les parents
- La synergie entre les politiques régionales, départementales et locales pour développer l'éolien

Points de vigilance

- Les délais pour l'obtention des autorisations administratives
- La nécessité d'expliquer de manière simple les montages juridiques et financiers parfois complexes

Conseils pour reproduire l'action

Créer un noyau d'acteurs locaux motivés et de natures différentes (collectivités, entreprises, associations, particuliers)

Contact

CONTACT PRINCIPAL

- FLAMBEAUX Etienne**
Chargé de mission climat énergie

AUTRES PERSONNES DE L'ÉQUIPE

- JULIEN Ingrid**
Chargée d'animation Les Ailes des Crêtes
06 30 58 52 43 - 03 24 32 12 29
ingrid.julien@ailesdescrettes.com

- LE FUR Emilie**

Voir aussi

FICHE D'IDENTITÉ

Horizon 2020 PCET des Crêtes Préardennaises

A TÉLÉCHARGER

[Présentation](#) (Présentation du projet "Les Ailes des Crêtes")

SITE WEB

www.enercoop-ardennes-champagne.fr

Les enfants recréent une éolienne à Changy

Date de mise à jour : 07/04/2015
Les informations de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.

